

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 239

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Au début de l’alinéa 288, supprimer les mots :

« Le décret précisera ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« seront précisées par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.